

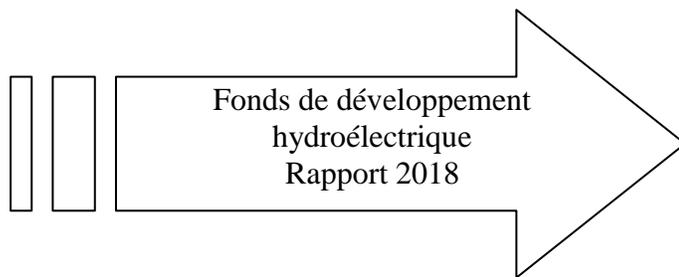
Le 13 septembre 2016, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté le règlement n° 244-2016 relatif à la constitution d'un fonds de développement provenant des redevances issues des projets de mise en valeur hydroélectrique. La réalisation des projets hydroélectriques a été possible en vertu de la stratégie énergétique 2006-2015 du gouvernement du Québec visant à permettre aux communautés d'utiliser l'énergie comme levier de développement économique. La mise en place du Fonds de développement hydroélectrique est donc conséquente avec l'engagement de la MRC d'utiliser les redevances qui lui sont versées annuellement, nettes des dépenses engagées annuellement relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles comme levier de développement socioéconomique, et de créer un fonds à cette fin.

Ainsi, à partir du 31 décembre 2017, une somme de 1 003 695 \$ était disponible pour des projets structurants. Cette enveloppe était répartie, selon les modalités du fonds de développement, à parts égales entre le volet territorial et le volet local. Les projets présentés au volet territorial doivent être en conformité avec la vision stratégique de développement territorial, avec le schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les différentes planifications et stratégies territoriales. De plus, les projets doivent se situer dans les créneaux suivants et avoir un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC ou pour au moins trois municipalités :

- Stratégie de développement économique;
- Projet de développement touristique, agroalimentaire, forestier ou en matière de santé et bien-être;
- Projet de développement économique.

Le volet local du Fonds de développement hydroélectrique prévoit une enveloppe réservée pour des projets provenant de chacune des municipalités du territoire faisant partie des créneaux suivants :

- Stratégie de développement économique;
- Développement touristique, agroalimentaire ou forestier;
- Infrastructure sportive et de loisir;
- Infrastructure stratégique pour le développement ou la pérennité d'une municipalité;
- Initiative de soutien à l'occupation dynamique du territoire;
- Mesure en matière de santé, de services sociaux et de saines habitudes de vie;
- Intervention de nature patrimoniale et culturelle;
- Intervention en matière environnementale et de développement durable;
- Initiative relative à la qualité de vie et aux paysages.



Voici la liste des projets ayant été déposés auprès du Fonds de développement hydroélectrique et ayant reçu une confirmation d'engagement financier au cours de l'année 2018 :

Volet territorial		
Projet	Promoteur	Montant
Mise en place d'un transport collectif et adapté de personnes	MRC du Domaine-du-Roy	2018 : 69 976 \$ 2019 : 70 000 \$
Déploiement de la stratégie de la main-d'œuvre	MRC du Domaine-du-Roy	2018 : 87 500 \$ 2019 : 50 000 \$
Stratégie collective de développement touristique du Domaine-du-Roy	MRC du Domaine-du-Roy	2018 : 125 000 \$ 2019 : 125 000 \$
	Total :	<u>527 476 \$</u>

Volet local			
Projet	Promoteur	Montant	Coût total projet
Projet de recrutement dans le cadre du projet pilote d'intégration d'immigrants en milieu rural	Stagem Division Roberval	66 250 \$	598 725 \$
Infrastructures pour le Deck hockey	Municipalité de Saint-Prime	42 895 \$	65 098 \$
Piste cyclable reliant La Doré à Saint-Félicien	Municipalité de La Doré et Ville de Saint-Félicien	122 664 \$	1 725 000 \$
Amélioration du terrain de baseball	Municipalité de Chambord	2 295 \$	27 520 \$
Remplacement du système de refroidissement du Centre Marius-Sauvageau et autres travaux connexes	Municipalité de Chambord	42 434 \$	1 996 915 \$
Mise en place de sentiers multifonctionnels dans les secteurs de La Doré, Saint-Félicien et Saint-Prime	Compétitions Vélo2max	6 500 \$	130 000 \$
	Total :	<u>283 038 \$</u>	<u>4 543 258 \$</u>

Pour l'exercice 2018, la MRC a donc engagé 810 514 \$ du Fonds de développement hydroélectrique dans neuf projets qui généreront plus de 4,5 millions en investissement. Les redevances totales qui seront encaissées d'Énergie hydroélectrique Ouiatchouan et d'Énergie hydroélectrique Mistassini pour l'année financière 2018, après soustraction du service de la dette, seront ajoutées au solde du fonds pour être disponibles en 2019.